

Demande d'aide aux ravalements de façades

La commune de BATZ SUR MER a décidé de vous aider pour vos travaux d'amélioration de façade. Le périmètre d'intervention est celui du SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE régi par une AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ;

Vous pouvez obtenir ces aides pour les travaux suivants :

- ravalement des façades maçonnerie, enduits, peinture
- remplacement des huisseries et ouvertures PVC par du bois

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30% des dépenses

- avec un plafond de subvention de 2 300,00 € pour les enduits
- avec un plafond de subvention de 762,00 € pour les peintures de façade
- avec un plafond de subvention de 450,00 € pour le remplacement des huisseries et ouvertures PVC par du bois.

Seuls les travaux ayant fait l'objet d'une autorisation seront éligibles à ce programme, et ils devront être réalisés par une entreprise.

Les demandes seront instruites dans l'ordre de dépôt, et accordées dans la limite des crédits inscrits au budget. **Une seule aide sera attribuée par propriété, par type de travaux, sur une période de 3 ans, dans la limite des crédits disponibles**

Nom :	Prénom
Adresse :	
Adresse des travaux (si différente) :	

Nature des Travaux :

Enduits Peinture Remplacement des huisseries et ouvertures PVC

Montant des travaux :

Date :

Signature :

Documents à joindre à votre demande :

- Devis des travaux.
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Pour le versement de l'aide : copie de la facture acquittée.

Cadre Réserve à l'administration		
Date de réception de la demande		Cachet et signature
Date d'accord de la DP ou du PC		
Montant de la subvention accordée		
Ou si refus, motif		